

au Fil de la Cause

letholonet.fr

Mars 2023

#86



Le Tholonet

SOMMAIRE

1	
LE MOT DU MAIRE	3
2	
CALENDRIER	4
3	
LE DOSSIER	6
Prévention des risques majeurs - exercice de simulation	6
4	
ACTUS	10
Culture et vie associative	10
Sport	15
Enfance, jeunesse et famille	17
Environnement, santé et cadre de vie	19
Travaux	23
Aménagement et urbanisme	24
Action sociale et solidarité	25
Sécurité et prévention	26
Finances	27
5	
L'EXPRESSION DU CONSEIL MUNICIPAL	28
6	
ÉTAT CIVIL	32
7	
INFOS PRATIQUES	34

LE MOT DU MAIRE

Chers habitantes et habitants du Tholonet,

Quel plaisir de vous avoir retrouvés si nombreux, le 6 janvier dernier lors de la cérémonie des vœux ! C'était une première depuis notre élection puisque la situation sanitaire nous avait privés de cette rencontre pendant deux années. Pour la première fois aussi, nous avons honoré ce rendez-vous de la tradition républicaine dans le magnifique bâtiment qu'est le Pavillon Sainte Victoire.

A cette occasion, j'ai évoqué l'action de l'équipe municipale et les projets qui mobilisent toute notre énergie au quotidien.

Vous en trouverez des échos détaillés dans ce numéro du Fil de la Cause.

J'ai partagé avec vous quelques nouvelles concernant plus particulièrement l'avenir immédiat :

- La fusion des écoles maternelle et primaire en l'École élémentaire Jean Vincent, à l'initiative de l'Education Nationale, dans une même structure assurant une continuité éducative pour le bien-être des enfants,
- Le dépôt de la candidature du Tholonet auprès du Ministère de l'Intérieur pour l'accueil d'une brigade de Gendarmerie dans le cadre d'un ambitieux programme gouvernemental,
- L'arrivée toute prochaine d'un médecin généraliste, offrant ainsi la possibilité à nos concitoyens de trouver un médecin traitant dans le village.

L'année 2023 et l'ensemble de nos actions seront placés sous le signe de la **transition écologique**.

Le Conseil Départemental a désigné notre commune comme «ville-pilote», aux côtés de Grans et Rognonas, pour impulser la dynamique de la transition écologique mise en place à l'échelle du département. Ce choix nous honore et nous pouvons être fiers de la confiance qui nous est faite parmi les 119 communes du département.

Ce partenariat privilégié doit nous permettre



Visite du Maire d'Eschbronn, Franz Möser, au Tholonet en octobre dernier dans le cadre du jumelage.

de poursuivre les efforts déjà entrepris dans ce domaine et de réaliser les objectifs pour lesquels nous avons reçu mandat :

- Le développement des voies de mobilité douce,
- La lutte contre les îlots de chaleur,
- Le remplacement progressif des surfaces imperméables par des espaces végétalisés.

Chacun sait combien l'engagement pour la transition écologique est un impératif aujourd'hui face aux enjeux environnementaux, ceux du changement climatique ou de la rareté des ressources. Notre commune doit y prendre sa part, à sa mesure. Il en va de la qualité de vie que nous voulons pour tous ses habitants et pour les générations futures.

Le moment venu, nous organiserons des concertations citoyennes pour vous présenter le cadre des actions envisagées et nous inviterons les meilleurs experts pour répondre à vos questions.

Notre ambition initiale pour le Tholonet était très élevée. Avec l'ensemble de l'équipe municipale, nous avons à cœur de déployer notre feuille de route avec fidélité et détermination.

Le printemps et l'été qui se profilent seront riches d'événements pour tous, de rencontres et de fêtes. Je me réjouis de partager tous ces moments de fraternité et d'amitié avec vous.

Vincent Languille

CALENDRIER

Ce calendrier est susceptible d'évoluer.

AVRIL 2023

12 avril

18h - Salle Pezet
Conférence "Un joyau sur la montagne Sainte Victoire"
par Jean Cathala

14 avril

Ecole élémentaire
Carnaval

15 avril

Parc des Sports
Journée Citoyenne de
Collecte des déchets de la
Région "Nettoyons le Sud"

MAI 2023

Fête de la Nature

6 mai

Salle Ferrat
Permanence des Élus

8 mai

Place de l'Église
Commémoration

11,12,13 et 14 mai

Salle Ferrat
Exposition photos
de T.Antoine Pollet
"Without Art We Fall"

12 mai

19h - Place du marché
Initiation à la danse latina

13 mai

Pavillon Sainte Victoire
Récital Flûte et Piano,
Programme Romantique
« La Voix du Poète »

14 mai

Parc du Pont des Chandelles
Spectacle jeune public
"les Z Abeilles " par la C^{ie}
Virgule

21 mai

Sport : Iron man sur RD17

23 & 26 mai

Fête de la Nature
Ateliers, film, exposition,
animations
Salle Pezet
Projection du film « Donne
moi des ailes »

27 mai

Salle Ferrat
Évènement E-Sport

JUIN 2023

3 juin

18h30 - Salle Pezet
Projection du film « La Tête à
l'Envers » - Soirée C^{ie} Grenade

19h - Place du marché
Extrait Dansé
Soirée C^{ie} Grenade

20h30 - Salle Pezet
2^e projection du film
« La Tête à l'Envers »
Soirée C^{ie} Grenade

18 juin

Prairie des Infernets
Vide Grenier par l'Association
Le Tholonet Accueil

Fête du village

21 juin

Parking du Ferrageon
Spectacle Son et lumières
Comédie musicale (années
Yéyé)

23 juin

Prairie des Infernets
Point d'Étape du Mandat
Cinéma en Plein Air

24 juin

Parking du Ferrageon
Soirée Musicale avec le
groupe Tom Sawyer &co
(charleston) et fin de soirée
dansante avec DJ
Concours de pétanque

25 juin

Parking du Ferrageon
Concert amateur solo
ou en groupe.
Ambiance musicale. Élèves
du Conservatoire d'Aix en
Provence.

JUILLET 2023

8 juillet

Parc des sports
Course d'Orientation

8 juillet

Jardin public de Capdeville
Bal Populaire avec concert
live du groupe River Edge

11 juillet

Europe En Vacances
Sensibilisation à l'Europe
auprès des jeunes

Du 28 au 30 juillet

Château du Tholonet
Festival Les Musicales de la
Route Cézanne

AOÛT 2023

7 aout

18h30 - Boulodrome
Hors les murs : jeunes talents
de la Roque d'Anthéron



LE DOSSIER

PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

UN EXERCICE DE SIMULATION DE RUPTURE DU BARRAGE BIMONT



Le préfet des Bouches-du-Rhône a décidé de programmer, en juin 2023, un EXERCICE de sécurité civile en simulant une rupture du Barrage Bimont.

Celui-ci est soumis à un Plan Particulier d'Intervention (PPI) dont la dernière version a été approuvée par le préfet le 12 février 2020.

En cas de rupture de l'ouvrage, huit communes seraient concernées par la zone de propagation de l'onde de submersion : Le Tholonet et Meyreuil en zone de proximité immédiate et Ventabren, Velaux, Coudoux, La Fare-Les-Oliviers et Berre l'Etang en zone d'inondation spécifique.

La commune d'Aix est concernée par les deux zones. L'objectif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) de cet EXERCICE vise à tester l'activation et la montée en puissance de la chaîne de commandement des différents Postes de Commandement Communaux, tester l'activation et l'audibilité des sirènes et **tester l'outil national de « cell broadcast » FR-ALERT.**

Contexte

La commune du Tholonet, d'une superficie de 10,82 km² abrite 2355 habitants (statistiques INSEE 2020) et 1300 personnes y sont présentes chaque jour pour leur travail. Elle est vallonnée et est située au pied du Massif de la Sainte Victoire et comporte des massifs boisés représentant environ 70% de sa superficie.

Elle est longée par l'Arc et l'un de ses affluents, la Cause. Trois bassins de vie la composent : le village du Tholonet sur le CD17 (route Cézanne), les Artauds sur le CD64C et Palette, le plus peuplé et le plus commerçant sur la RD7N (avenue Paul Jullien) qui accueille environ 50 % de la population de la commune. Il existe de plus, un habitat diffus dans les zones boisées, le long de

la route Cézanne, au Petit Cabri et aux quartiers du Grand Côté et des Fourches.

La commune est traversée par la RD7N et l'autoroute A8. Au regard de ce contexte géographique, la commune du Tholonet est concernée par les risques majeurs suivants :

- Feux de forêts, en raison des massifs boisés,
- Inondation, par le débordement de l'Arc et, dans une moindre mesure, de la Cause,
- Rupture des barrages Bimont et Zola,
- Transport de matières dangereuses, en raison de la présence des voies de communication routières (A8 et RD7N) qui supportent un trafic de véhicules transportant des produits explosifs, inflammables ou toxiques,
- Risques diffus qui ne peuvent être repérés à l'échelle communale, tels que les risques météorologiques (vents violents, fortes précipitations, canicule, chutes de neige, grands froids), les glissements de terrain, les risques sanitaires (pollution des réseaux d'eau, épizootie, pandémie grippale) ...



Comme les installations nucléaires, les raffineries et diverses industries, les barrages de grande capacité doivent être dotés d'un plan qui analyse l'ensemble des risques et décrit les dispositifs de surveillance et prévoit la conduite à tenir en cas d'alerte.

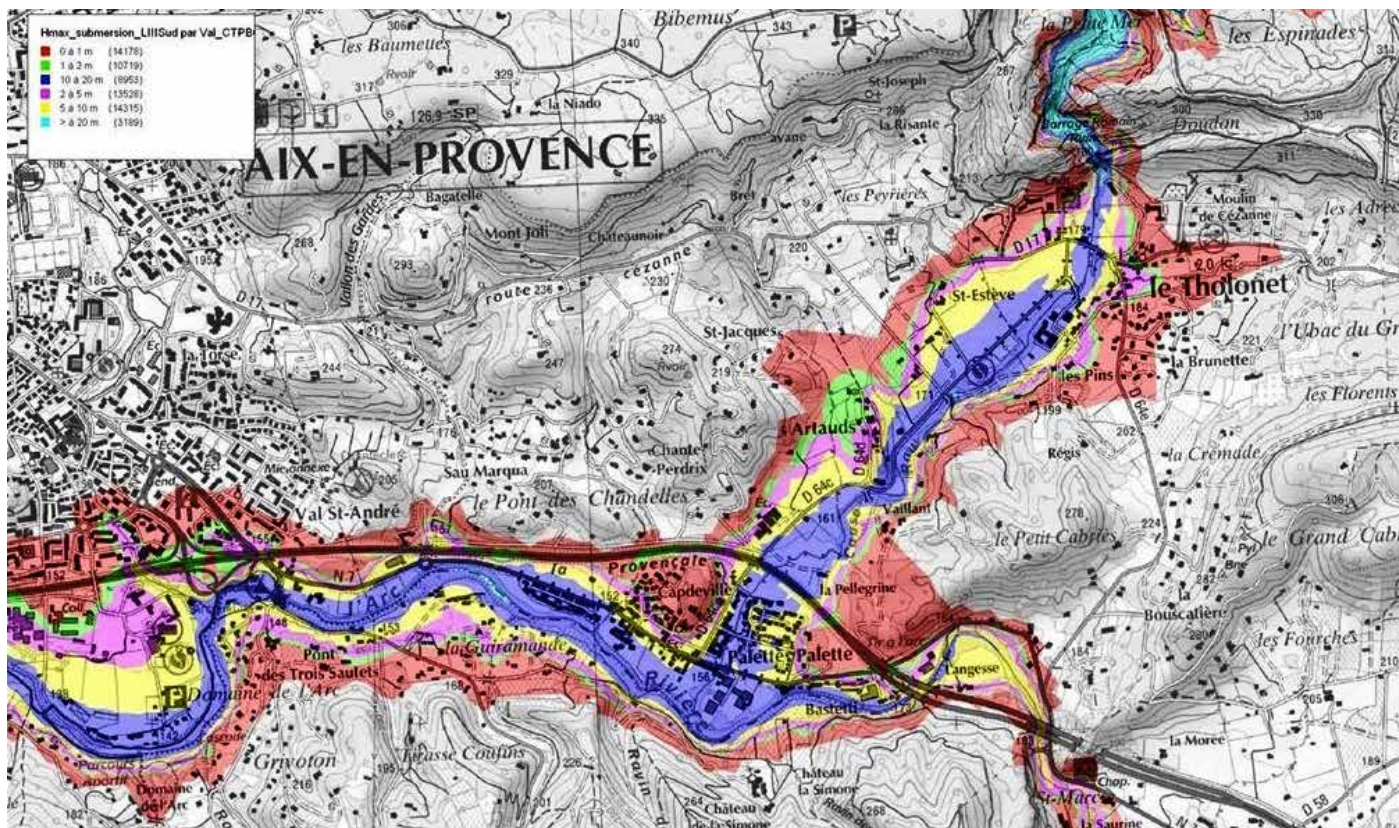
La commune est située à 1 km en aval du barrage de Bimont.

Bien qu'une telle situation ait une très faible probabilité de se produire, une destruction partielle ou totale de l'ouvrage du fait d'événements naturels impacterait nécessairement la commune.

Des mesures préventives seront mises en place comme le contrôle des infrastructures, des plans d'alerte et de sauvegarde des populations.

En cas de danger, les habitants seront directement alertés par des **sirènes PPI** (Plan Particulier d'Intervention - répétition de 3 sons modulés de 1 min 41 s, espacés d'une pause de 5 s), actionnées par la Société du Canal de Provence et par des moyens d'alerte nationaux « **cell broadcast** » **FR-ALERT**.





Le PPI est un plan d'organisation des secours que déclencherait le Préfet si le barrage donnait des signes graves d'une défaillance prochaine.

Le dispositif « cell broadcast » FR-ALERT

FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations.

Déployé sur le territoire national depuis fin juin 2022, FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.

Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.

La réception de cette notification ne nécessite aucune installation préalable sur votre téléphone.



Points de Rassemblement sur la commune du Tholonet

Les points de rassemblement sont des zones de mise en sécurité ou points hauts identifiés en dehors du périmètre de l'onde de submersion et accessibles vers lesquelles doivent se diriger les personnes évacuées pour y être regroupées.

En fonction du secteur où vous vous trouvez, vous devrez, en cas de rupture de barrage, suivre la signalétique et vous orienter vers un des points suivants. La signalétique est en cours d'actualisation.



Les points de rassemblements ont été établis par la municipalité en 2005 et communiqués officiellement à la Préfecture.

Nous sommes conscients des difficultés potentielles. Rejoindre à pied le lieu de rassemblement en moins de 10 minutes est un défi.

Cet exercice sera l'occasion de réviser la carte des points de rassemblement.

Quartier impacté	Lieu de rassemblement	Itinéraire(s) d'accès privilégié
Le Tholonet village – CD17 Est	N°3 : Parking le Toscan	Carte année CD17 vers Beaurecueil
Le Tholonet village Sud (CD64e/Chemin de la Belle Fille/La Crémade)	N°4 : Carrefour Route de Langesse Chemin du Grand Cabriès Sud	CD64e vers RD7n
Les Artauds	N°1 : Les Lodges	Chemin des Artauds à Château Noir (vers CD17)
Palette centre (Capdeville, Cabri, Martelière, RD7n, CD64c)	N°2 : Hauts de Chanteperdrix	CD64c vers Ecoles/Rte du Cagnard
Palette Ouest Pont des Chandelles et Zone de l'Escapade (RD7n)	N°9 : Chemin de la Dominante Vallon des Gardes Sud	RD7n, début Rte du Cagnard (tout droit après le pont de l'A8)
Palette Est Quartier Balestti	N°5 : Chemin du Petit Cabries	RD7n, Chemin ancienne Carrière, La Pellegrine

Tableau extrait du plan PPI de 2005

Le jumelage, un temps de partage et d'échanges



La fin de l'année 2022 a été marquée par la visite du Tholonet par le Maire d'Eschbronn - Franz Möser, accompagné d'une délégation.

La première rencontre entre les Maires des deux communes jumelées - Eschbronn et le Tholonet, en présence du comité de jumelage, a permis de poursuivre les relations d'amitié qui existent depuis presque 20 ans entre les deux communes.



Le Maire du Tholonet, accompagné de 4 membres du comité de jumelage, a rendu visite à nos amis allemands et découvert leur traditionnel carnaval.

L'année 2024 marquera les 20 du jumelage entre les deux Communes.

Salle Pezet

Musique Fado Pop – salle comble !

Dans le cadre du festival Mus'iterrannée, la commune a proposé le 30 septembre un concert d'exception de Carina Salvado (musiques du monde). La salle Pezet était comble.

Théâtre pour les Enfants

Le théâtre enfants a proposé le 20 novembre « histoire d'une mouette et du chat qui lui apprend à voler ». L'accordéoniste, habitante de notre commune, a interprété ce conte drôle et touchant où se mêlent solidarité, tendresse et poésie.

Festivités de Noël

Les 9 et 10 décembre ont eu lieu les festivités de Noël.

Un fabuleux spectacle pyrotechnique de 35 min proposé par la compagnie Karnavires a été présenté sur l'esplanade des jardins partagés suivi d'un vin chaud sur le parvis du Pavillon Sainte Victoire.

Le marché de Noël a permis de rassembler petits et grands autour de stands d'artisanat, de gastronomie, d'animation, d'un manège rustique en bois, du Père Noël sur l'avenue Houchard dans le cadre d'une animation musicale festive.

Un film d'animation sur les décorations de Noël a été présenté par Robert Chouraqui en fin de journée et des projections ont illuminé la façade de la chapelle.



Bibliothèque municipale

Acquisitions et prêts de documents

La bibliothèque propose à ses fidèles lecteurs, au gré de l'actualité littéraire et cinématographique du moment, de nouveaux livres et DVD qu'elle achète deux fois par an. Le concours de la Bibliothèque Départementale de Prêt permet de compléter son offre.

Pour rappel, l'inscription à la bibliothèque est gratuite depuis le 1er septembre 2020 sur décision du conseil municipal.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la bibliothèque au 04 42 66 85 14.

Horaires d'ouverture :

Mardi : 15h > 18h - Mercredi : 9h > 12h30 ; 15h > 18h - Vendredi : 15h > 18h - Samedi : 9h > 12h30



Expo Découverte Récup'Art



C'est un petit monde bien particulier - un univers de légendes, de monstres humoristiques et d'animaux improbables - que Mireille, résidente du Tholonet, a fait découvrir les 20, 21 et 22 janvier dans la salle Ferrat.

Ces créations, assemblages hétéroclites de matériaux recyclés, ont amusé autant qu'intrigué petits et grands.

La visite de quatre classes de l'école primaire Jean Vincent fut un précieux moment d'échange entre les enfants, les adultes encadrants et la créatrice.

Une exposition visant à titiller la fantasque et inextinguible étincelle qu'on a tous en nous.



Concours et expo photos

A l'occasion de l'exposition « SLOW MOTION » du plasticien Dominique Bosq, présentée du 4 au 27 novembre 2022 à la salle Hippolyte Ferrat, l'artiste a organisé avec la commune du Tholonet un concours photo.

Deux thèmes devaient, au choix, être mis en évidence :

« Entre végétal et minéral » ou « Nature discrète, Nature secrète ».

Ce concours était gratuit et s'adressait à tous les amoureux de la photographie et amis de la commune du Tholonet et de la Sainte Victoire. 44 candidats ont remis leurs œuvres.

Le jury du concours photo composé de représentants du monde de la photographie a sélectionné 10 candidats. Leurs photographies sont dans ce fil de la Cause.

Couverture : Marc Lelievre

4e de couverture : Caroline Plantrou

Les autres photos sont en pages 5, 12, 13 et 14.

Merci aux commerçants pour leur participation aux lots : « Îlot Fruitier », « l'Autre Cave », le « Spa des Lodges », le « Domaine des Artauds ».





Quentin Miltgen



Richard Lambert



Christophe Gimeno



Patrick Chavardes

Voeux du Maire



Le vendredi 6 janvier, les habitants du Tholonet étaient invités à la cérémonie de vœux traditionnelle.

Les Maires des communes alentour nous ont fait l'amitié de leur présence, ainsi que deux conseillers départementaux et un député.

Merci à tous les tholonetiens pour ce moment de partage qui nous avait tant manqué.

SPORTS



Un nouvel équipement public : le citystade

Le city stade situé au Parc des sports ne désemplit pas et c'est une vraie satisfaction de le voir être utilisé par des jeunes mais aussi des familles.

Ce terrain permet la pratique de plusieurs activités ludiques et sportives (basket, handball, volley-ball...).

Il est ouvert tous les jours. N'hésitez pas à le découvrir ! Le citystade est accompagné d'une nouvelle table de tennis de table.

De nouvelles activités au Pavillon Sainte Victoire



Retrouvez toutes les activités du Pavillon Sainte Victoire sur le site internet de la Commune.

Trois nouvelles activités viennent compléter une offre déjà riche :

L'escrime : proposée par l'Académie d'Escrime Tabarant. Formé par des grands noms de la profession, le Maître Hervé Tabarant accueille les petits et les grands de 7 à 77 ans, escrimeurs confirmés ou débutants, compétiteurs ou loisirs, épéistes et fleurettistes : le mercredi de 19h30 à 21h30 salle 2.

Le Võ-Việt Nam : proposé par l'association Vo Vietnam. Cet art martial vietnamien s'adresse aux familles, aux parents et enfants pour promouvoir la santé, la vivacité du corps et de l'esprit ainsi que la capacité à se défendre : le mardi (de 19h à 20h30) et le samedi (de 10 à 11h30) en salle 3.

La boxe : proposée par l'association Last Round de Lionel Donida (éducateur sportif, titulaire d'un BPJEPS Boxe). L'association a pour but de développer la boxe anglaise sous toutes ses formes (physique, technique, pédagogique et psychologique) pour tout public (tout niveau.) le lundi (de 18h à 19h et de 20h à 21h) et le samedi (de 10h à 11h et de 11h à 12h).

Le Tholonet labellisé Terre de Jeux 2024

En 2024, la France accueillera le monde à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Des épreuves de football et de voile se tiendront à Marseille.

L'ambition du Tholonet est de créer une dynamique sur son territoire autour de cet événement. Aussi a-t-elle candidaté afin d'être labellisée "Terre de jeux 2024".

L'équipe municipale a eu la joie et le plaisir d'obtenir ce label qui valorise sa dynamique et sa volonté de mettre plus de sport dans le quotidien de ses habitants, et de s'engager dans l'aventure des Jeux. L'année 2023 marquera un virage dans la diversification de l'offre sportive proposée aux habitants.



Un nouvel équipement public ouvre en septembre - Terrain de padel

Les prescriptions données par l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) concernant le site du Parc des sports nous permettent de positionner une piste de padel entre le terrain de football et les courts de tennis.

Le padel est un sport de synthèse de plusieurs jeux de raquette, tels que le tennis, le squash, le tennis de table et la pelote basque. Il dérive du tennis et se joue sur une aire de jeu plus petite (20 m × 10 m).



Du e-sport à Ferrat !

L'e-sport est la pratique sur Internet ou en LAN party d'un jeu vidéo, seul ou en équipe, sur un ordinateur ou une console de jeux vidéo.

Le samedi 27 mai, une journée d'animation autour des jeux vidéo et de l'e-sport sera organisée dans la salle Ferrat. Tournoi et conférences rythmeront cette journée qui permettra de mieux comprendre le phénomène e-sport.

Suivez-nous sur Instagram, Facebook ou Panneau Pocket pour le programme détaillé.

Les jeux olympiques au prochain stage de l'Espace jeunes



L'espace Jeunes - AGAPE - a proposé aux vacances de la Toussaint son premier stage Multisport.

Cette nouvelle offre à destination des jeunes à partir du CM2 a rencontré un réel succès avec une quinzaine de participants.

Ce stage a permis aux jeunes de découvrir de nouveaux sports (le hockey sur gazon, l'ultimate frisbee, le baseball) mais aussi des sports bien implantés sur la commune (tennis, pétanque) et de créer des moments de partage, de convivialité et de plaisir.

Le prochain stage se déroulera du 17 au 21 avril 2023

Le cross à l'école

Le cross des écoles a eu lieu le mardi 7 février. Cette épreuve sportive traditionnelle de l'école du Tholonet a su fédérer tous les enfants de la petite section de maternelle au CM2.

Ce fût un moment intense et émouvant, une très belle journée de partage, d'échanges et de respect entre les petits et les grands.

Merci aux équipes de l'école, au personnel municipal et périscolaire et aux parents accompagnateurs.



Analyse des besoins sportifs : votre avis nous intéresse

La commune dispose de nombreux atouts sportifs : un environnement naturel exceptionnel permettant la randonnée, le trail, le VTT et le parapente, le Pavillon Sainte Victoire qui propose aujourd'hui pas moins de 20 activités sportives et le Parc des sports avec le tennis, le foot, des tables de ping pong, le citystade et des agrès extérieurs.

La commune met en place un **questionnaire accessible en ligne et format papier**.

Il nous aidera à orienter au mieux l'offre sportive sur la commune et à répondre aux attentes des habitants.

ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE

La commune remet à neuf la salle informatique de son école Jean VINCENT

L'école Jean Vincent dispose d'une salle informatique détenant pas moins de 13 ordinateurs pouvant être utilisés dans le temps scolaire et/ou pendant le temps périscolaire.

Le diagnostic réalisé fin 2022 a permis d'optimiser les puissances des ordinateurs et leur mise en réseau. Le matériel a été remis à neuf pour la rentrée des vacances de février.

Le permis piéton

Le permis piéton pour les élèves de Grande section de maternelle animé par la Police municipale et les agents du périscolaire.

Les enfants de la grande section de maternelle ont reçu les premières notions de sécurité routière le 18 octobre. Pendant 1h30, ils ont pu appréhender les différents panneaux de signalisation routière et le flux de circulation en réel sur un circuit formalisé dans la cour de l'école.

Cet apprentissage a donné lieu à l'attribution d'un permis piéton que tous les élèves ont réussi !



Le permis internet

Les CM1 et CM2 ont quant à eux, passé leur permis internet.

Cette sensibilisation pour un usage internet sûr et responsable a été menée en partenariat avec la gendarmerie de la Maison de Prévention et de la Protection des Familles, assistée de la Police Municipale.

Cette action de prévention d'une durée de trois après-midi portait sur les dangers des réseaux sociaux, l'utilisation des téléphones portables.

Tous les élèves, très attentifs sont désormais titulaires de ce permis .



Une seule école : l'école primaire Jean VINCENT

C'est avec une direction unique école maternelle et élémentaire que la rentrée 2022 s'est effectuée. A la demande des services académiques, un processus de fusion des deux petites écoles du Tholonet en une seule école de huit classes, "École primaire Jean Vincent" s'est amorcé en fin d'année, accompagné par les élus en charge de l'éducation. Après le vote aux conseils d'école, une réunion d'information en présence de Madame l'inspectrice de l'Education Nationale a été organisée en mairie en présence des enseignants, représentants des parents d'élèves et représentants du personnel municipal. La fusion a été présentée et adoptée à l'unanimité lors du conseil municipal du 25 janvier 2023.



Apéro des jeunes : sous le signe de la jeunesse et de la vitalité



L'apéro des jeunes a été renouvelé cette année, s'adressant aux 16-25 ans. Il a été programmé sur le thème des arts urbains.

La commune a sollicité le groupe Elan d'Aix en Provence pour réaliser une prestation de breakdance sous la salle Ferrat.

Un style de danse très sportif et spectaculaire qui se caractérise par des mouvements de corps saccadés et des figures acrobatiques au sol.

L'expression du corps a laissé la place à l'expression libre et spontanée avec une initiation aux techniques de graffiti avec l'association Art-Victoire.

Le "village des sorciers" en famille

Animation intergénérationnelle organisée par l'équipe du périscolaire.

Cet événement a rassemblé 106 participants autour de défis en équipe au cœur de Palette - Place du Marché, salle Ferrat et salle Pezet.

C'était la dernière animation familiale en présence de Lahcene TEBSI, responsable périscolaire et restauration de la commune, avant son départ à la retraite.

Nous lui souhaitons bon vent et accueillons Simon MIGLIORINI, son successeur.



Espace Jeunes Vacances scolaires

Les vacances de février de l'espace jeune ont été riches, dynamiques et variées : course d'orientation, football américain avec les Argonautes, éco-citoyenneté avec le ramassage des déchets le long de la Cause, Archery tag et Bowling.



Pour l'activité Archery tag, le mieux est de demander à vos enfants de vous expliquer. Ils ont adoré !!



Le centre aéré et l'Espace jeunes de l'association AGAPE préparent déjà leurs programmes pour les vacances de Pâques.

Un stage multisport sur le thème des Jeux Olympiques sera proposé par l'Espace jeunes : surveillez le programme.

ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET CADRE DE VIE



Nouveau médecin au Tholonet

Au printemps, un nouveau médecin généraliste s'installe au Tholonet.

Les détails seront à suivre sur Panneau Pocket

Les moustiques tiges : « limiter son avancement, c'est diminuer notre agacement ! »

Il apporte son lot de désagréments quand les beaux jours arrivent, mais il est aussi porteur de certaines maladies qui peuvent porter atteinte à la santé humaine.

La vigilance est de rigueur et les bons gestes anti larvaires aussi.

Il appartient à chacun d'adopter quelques réflexes pour limiter sa propagation et la mobilisation de tous sera nécessaire dès le mois d'avril.



CHECK-LIST

Pour «être sec avec les moustiques», videz, curez, couvrez, rangez. jetez...



Dans mon jardin je veille à :

VIDER !

1 fois par semaine, tous les réceptacles qui ne peuvent être rangés

- Couppelles sous les pots de fleurs et de plantes vertes. ☐
- avec réserve d'eau et trappe sans lit de gravier au fond, de type «Riviera». ☐
- nelles plastiques ou inox pour animaux domestiques. ☐
- Pieds de parasols. ☐
- Bouturages. ☐
- de bâches (couvrant les mobiliers de jardin et les piscines). ☐
- nents de décoration pouvant retenir l'eau (nains de jardins, cigales...). ☐
- Pluviomètres plastiques. ☐

RANGER !

à l'abri de la pluie et/ou des irrigations

- Broutettes. ☐
- Seaux de jardinage, de chantier ou de vendanges. ☐
- Pneumatiques. ☐
- Jouets pour enfants laissés en extérieur. ☐
- Cendriers laissés sur une table. ☐
- Poubelles. ☐
- Arrosoirs. ☐
- Casseroles, caisses, pots divers. ☐



CHECK-LIST

Pour «être sec avec les moustiques», videz, curez, couvrez, rangez. jetez...

COUVRIR !

de façon complètement hermétique, en apposant un voilage moustiquaire, par exemple

- ☐ Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves.
- ☐ Fûts d'oliviers.
- ☐ Réceptacles pluviaux en plastique via les cheneau: maison.

CURER !

pour faciliter les écoulements des eaux

- ☐ Siphons d'éviers, de laves-mains extérieurs, de font
- ☐ Bondes d'évacuation extérieures.
- ☐ Rigoles couvertes avec grille.
- ☐ Gouttières, chéneaux.

JETER !

moins de réceptacles = moins de lieux de ponte par les moustiques

- ☐ Boîtes de conserve métalliques.
- ☐ Déchets de chantier.

ENTRETENIR !

- ☐ Piscines (veiller au bon dosage de chlore car une p
- ☐ Pièges à sable.
- ☐ Bassins d'agrément (y mettre des poissons rouges)
- ☐ Pompes de relevage.
- ☐ Regards et bornes d'arrosage.

Qualité de l'air, mobilité, stationnement et co-voiturage



Pour connaître la qualité de l'air en temps réel sur notre commune, la ville du Tholonet a établi un partenariat avec ATMOSUD – observatoire de la qualité de l'air en région Sud Provence Alpes-Côte d'Azur.

Les informations sont disponibles via le lien : <https://www.atmosud.org/>

En fonction du seuil de criticité, ATMOSUD encourage différents gestes et attitudes à adopter.

Le covoiturage est une des alternatives au tout voiture.

L'aire de covoiturage du Tholonet est située en face des écoles - route D64C, après le pont de l'autoroute en venant de Palette.

Elle dispose d'une quarantaine de places.

Pour faciliter les échanges entre covoitureurs, n'hésitez pas à télécharger les différentes applications de plateformes de covoiturage courte distance ou trajets professionnels. A cette occasion, nous vous rappelons que le CCAS peut vous accompagner dans vos différentes démarches numériques. *Contact CCAS : 04 42 66 93 62*

La commune du Tholonet dispose de 471 places de stationnement en zone blanche sans dispositif de durée, dont 10 nouvellement créées en accès libre au niveau de la crèche.

A noter que ces dernières peuvent être utilisées par les sportifs se rendant au Pavillon Sainte Victoire. Il existe 140 places en zone bleue en durée limitée.

Le “Jour de la Nuit” au Tholonet



La première édition a eu lieu le 15 octobre 2022 et a remporté un énorme succès avec plus de 100 personnes inscrites.

L'opération « Eteignons la lumière, rallumons les étoiles » a permis aux grands et aux petits d'admirer et de comprendre les étoiles, la lune, les constellations à travers des télescopes mis à disposition par l'Association des Astronomes Aixois et grâce aux explications de Michel Duban, astrophysicien de l'association Terre-Art.

Solange Royet, conteuse, a illuminé la soirée des petits en éveillant leur imaginaire.

L'opération sera reconduite le 14 octobre 2023.

Exposition du CEREMA

Les photographies prêtées, sur le thème "Les impacts de l'éclairage public sur les organismes vivants", ont été exposées du 10 au 15 octobre et présentées aux enfants des écoles.



Adaptation au changement climatique

Pour le bien-être des élèves, un diagnostic chaud/froid a été réalisé en partenariat avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement aux écoles et à l'Espace Jeunes afin de programmer tout un ensemble de mesures préventives (Filtres anti UV, isolation du patio intérieur ...).

Opération "Nettoyons le Sud !" du samedi 15 avril 2023



La commune s'inscrit dans l'opération "Nettoyons le sud" organisée par la Région. **Rendez-vous à 10h30 au Parc des sports** pour la distribution du matériel (pinces, sacs poubelle et gilets).

Les secteurs visés cette année : le long des berges de la Cause du Tennis jusqu'au parking du Ferrageon et le secteur entre la poste et le domaine de cabri.

Les sacs contenant les déchets seront regroupés par secteur et collectés par les services de la Mairie.

Fête de la nature - du 23 au 26 mai 2023

La commune participe pour la première fois au dispositif national de la "fête de la nature".

C'est une occasion idéale pour tous, associations, entreprises, école, particuliers passionnés, d'échanger et de partager votre amour pour la nature.

Au programme (en cours d'élaboration) : film, sortie pique-nique, randonnées et ateliers pédagogiques à destination des scolaires et de tous les habitants.



Les chiens en zone urbaine



Le règlement sanitaire départemental prévoit que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse.

L'accès de certains lieux aux chiens même tenus en laisse peut être interdit.

Ces mesures sont affichées à l'entrée des jardins publics par exemple.

Les propriétaires sont responsables de leur animal et doivent veiller à ce qu'ils ne constituent pas un trouble à la quiétude.

Campagne de stérilisation des chats errants

Véritable enjeu de protection animale, la stérilisation des chats errants permet d'éviter leur reproduction incontrôlée.

Dans ce contexte, la commune du Tholonet, pour la première année, en partenariat avec la clinique vétérinaire de la Garrigue à Meyreuil et le concours bénévole d'Elodie Derreumaux, mène une politique volontariste et éthique de gestion des chats libres sur son territoire communal.

Il s'agit d'instaurer une gestion durable des populations de chats errants, afin de réduire leur nombre et d'éviter la recolonisation des territoires par de nouveaux individus.

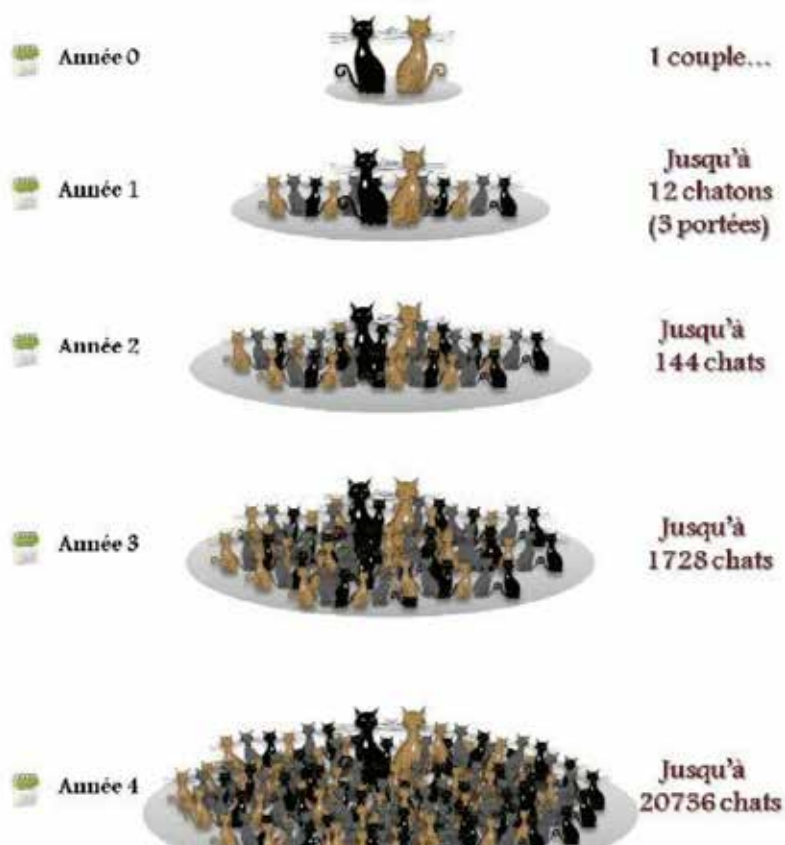
Les chats attrapés ont été remis aux bons soins de la clinique vétérinaire afin de les faire stériliser et identifier. Une fois les animaux traités, les félins ont été relâchés à l'endroit de leur prélèvement.

49 félins ont été prélevés dont 10 femelles gestantes et prêtes à mettre bas et 9 chatons proposés à l'adoption.

Nous vous rappelons que l'identification d'un chien ou d'un chat est obligatoire pour les chiens de plus de quatre mois et pour les chats de plus de sept mois. Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1er janvier 2012 peut être puni d'une amende.

Cette campagne de stérilisation a représenté **un coût de 2177 € supporté à 100% par la collectivité.**

Prolifération des chats Solution = stérilisation !



Eclairage Public

Les investissements se poursuivent. L'avenue Paul Roubaud se trouve désormais équipée en éclairage LED. Le programme continue sur toute l'année 2023.

City stade



Le chantier a été suivi par nos équipes techniques.

La commune se dote de bancs et de poubelles supplémentaires

Une consultation des habitants a permis d'identifier des lieux utiles et privilégiés pour l'emplacement des bancs, principalement sur les chemins piétonniers.

Dix bancs vont donc être installés :

2 à l'ombre sur la prairie des Infernets, 2 le long de la Cause, 2 sur la promenade et piste cyclable avenue Philibert, 1 devant l'école, 1 devant le foot/tennis en contre bas et 1 au cimetière (secteur des cavurnes nouvellement installées).



Le carrefour de l'Eperon Saint-Jacques



Depuis la rentrée de septembre, le carrefour de l'Eperon Saint Jacques fait l'objet de travaux : reprise de réseaux souterrains, giratoire, cheminement piétons, parking de l'école, parking et accès à la crèche (10 places supplémentaires).

«Les services ont profité de l'opération pour faire sécuriser les accès à la crèche et au centre aéré, par la mise en place de visiophones électroniques.

Le chantier se poursuit avec la montée de l'Eperon Saint-Jacques et l'aménagement paysager.

Installation de trois cavurnes au cimetière

La commune du Tholonet a fait installer dans son cimetière trois cavurnes.

Il s'agit là d'offrir aux administrés, dont les défunts auraient fait le choix de la crémation, la possibilité de se recueillir devant un caveau familial, respectant l'environnement paisible de notre cimetière paysagé.

Ce sont des petits caveaux individuels destinés à accueillir et conserver jusqu'à quatre urnes cinéraires.

Les coûts d'achat d'un cavurne sont identiques à ceux de l'achat d'une case de

columbarium à savoir :

- Concession Décennale (10 ans) : 400€
- Concession Trentenaire (30 ans) : 800€
- Concession cinquantenaire (50 ans) : 1200€

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire d'être domicilié au Tholonet afin d'acquérir une concession dans le cimetière.

Pour tous renseignements, merci de vous adresser à l'accueil de la mairie, ou d'appeler le 04 42 66 90 41.

La commune se dote d'outils pour un urbanisme respectueux de l'environnement et des habitants

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est entré dans sa phase d'arrêt du projet. L'équipe municipale a travaillé pour traduire dans ce document de planification son projet pour la commune.

La Métropole œuvre pour compiler l'ensemble des travaux des 36 communes et organiser l'enquête publique.

Des permanences seront tenues par le commissaire enquêteur en Mairie, probablement à l'automne.

Elles vous permettront de faire part de vos suggestions et appréciations sur le document. L'ouverture de l'enquête publique et ses modalités seront publiées sur les différents supports de communication de la commune.

La charte de qualité architecturale, urbaine et environnementale

Dans le même temps que le travail sur le PLUI, la commune a souhaité se doter d'une charte de qualité architecturale, urbaine et environnementale.

Ce document, élaboré avec l'appui du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des bouches du Rhône, en concertation avec des habitants, des promoteurs et des architectes traduit la volonté de tous les acteurs d'aller vers la production d'un habitat cohérent et qualitatif intégrant les aspects d'un urbanisme frugal.

C'est un outil de dialogue entre l'équipe municipale et les futurs porteurs de projet.

La lutte contre les infractions en matière d'urbanisme

Au Conseil Municipal de décembre 2022, les élus ont voté la mise en place des astreintes en matière d'urbanisme.

Cette procédure vise, via une mise en demeure des contrevenants et le versement d'astreintes financières journalières, à lutter contre les infractions constatées en matière de construction et du respect des règlements d'urbanisme.

Nous rappelons que le service urbanisme est à votre disposition pour vous accompagner dans l'accomplissement de vos projets dans le respect du règlement.

Montant des astreintes en fonction de la nature des travaux :

Nature des travaux	Montant journalier de l'astreinte	Montant mensuel potentiel (sur la base de 30 jours)	Montant annuel potentiel (sur la base de 365 j/an)	Délai imparti de mise en demeure avant astreinte
Non-conformité des travaux par rapport à une déclaration préalable de travaux/ou autorisation de travaux et travaux régularisables (c'est-à-dire conformité possible au PLU)	40€	1 200€	14 600€	15 jours
Non-conformité des travaux par rapport à un permis de construire ou d'aménager et travaux régularisables (c'est-à-dire conformité possible au PLU)	50€	1 500€	18 250€	1 mois
Absence de déclaration préalable de travaux et travaux régularisables (c'est-à-dire conformité possible au PLU)	65€	1 950€	23 725€	15 jours
Absence de permis de construire, permis d'aménager et travaux régularisables (c'est-à-dire conformité possible au PLU)	100€	3 000€	25 000€	1 mois
Absence de déclaration préalable ou autorisation de travaux et travaux NON régularisables (c'est-à-dire non-conformité possible au PLU)	100€	3 000€	25 000€	15 jours
Absence de permis de construire ou aménager et travaux NON régularisables (c'est-à-dire conformité possible au PLU)	200€	6 000€	25 000€	1 mois

ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

Téléthon 2022

Les 3 et 4 décembre, les associations se sont engagées pour le TÉLÉTHON.

Merci à TOUS pour votre participation et votre générosité.



Cagnotte finale :
4 379,60 €



Galette des rois 2023

Le samedi 7 janvier, les plus de 65 ans ont été invités par le CCAS du Tholonet à partager la traditionnelle galette des rois au Pavillon Sainte Victoire et chanter les plus grands classiques avec Isabelle DESMERO accompagnée de son orgue de barbarie.



Une soixantaine de seniors ont participé à ce moment de convivialité.

Téléassistance "Quiétude 13"



Le département organise la téléassistance à domicile pour les plus de 60 ans et les personnes en situation de handicap par le biais du dispositif « Téléassistance Quiétude 13 ».

“Quiétude 13” est un central de téléphonie qui assure la réception de vos appels 24h/24, 7 jours/7, à l'aide d'un appareil très simple d'utilisation, raccordé sur votre installation téléphonique sans travaux particuliers.

La numérotation automatique du central de réception se fait par une simple pression sur un bouton.

Un dialogue immédiat se met en place par interphonie avec l'opérateur, qui, en cas de nécessité, prévient la famille ou les secours selon l'urgence de la situation. Avec un tarif de location mensuelle avantageux, sans obligation de durée ni supplément de prix pour les dépannages, vivez votre quotidien en toute sérénité.

Tarif : 8 € / mois - renseignement : CCAS du Tholonet : 04 42 66 93 62



Prioribus



La Métropole met en place une nouvelle carte, la carte « Prioribus ».

Elle donne accès à 20 voyages gratuits par mois.

Conditions d'accès :

- Personnes handicapées : bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé ou de la pension d'invalidité seconde catégorie et non imposables
- Personnes âgées entre 65 et 70 ans sous certaines conditions de ressources, résidant au Tholonet sur demande au CCAS.

Aussi, la commune contribue au financement de la carte de transport scolaire de tous nos collégiens et lycéens à hauteur de 25%.

Aidant Connect



Sur rendez-vous le mardi après-midi.
Le CCAS, habilité Aidant Connect, vous aide pour vos démarches administratives en ligne.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous au 04 42 66 93 62.

Sport gratuit pour adultes 2023 en pleine forme

Le CCAS du Tholonet propose 3 activités :

- Marche douce
- Gym douce
- Sport santé.



Ces séances s'adressent aux adultes avec un public prioritaire : seniors, personnes en situation de handicap, personnes en situation précaire.

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

Opération tranquillité vacances

La Police municipale rappelle à tous les citoyens que la commune est partenaire du dispositif Tranquillité Vacances. Ce dispositif concerne aussi bien les grandes vacances, que les courts séjours et les week-ends.

La démarche est simple. Il suffit de remplir le formulaire « opération tranquillité vacances » en ligne sur le site du gouvernement.

Vous pouvez vous rapprocher de la Police Municipale ou du CCAS pour vous accompagner dans vos démarches.

Police municipale : 06 12 23 17 46 / 06 88 12 37 16
CCAS : 04 42 66 93 62



Pour rappel, le démarchage est strictement encadré sur notre commune. Les démarcheurs qui se présenteraient à votre domicile devraient s'être signalés au poste de Police municipale et être munis d'une attestation émanant de la Mairie.

La Police municipale est désormais dotée de caméras piétons

La caméra piétons est une caméra mobile permettant de procéder à un enregistrement audiovisuel lors des interventions.

Le traitement des données enregistrées par la caméra a pour finalité la prévention des incidents, le constat des infractions et la poursuite de leurs auteurs par la collecte de preuves.



FINANCES

Une année budgétaire communale réussie dans un contexte économique difficile.

Le début de l'année 2022 avait tout pour faire penser que l'année budgétaire serait compliquée.

Elle l'a été. L'augmentation de 124% du coût de l'électricité (+ 102 000 euros par rapport à 2021), l'augmentation de 3.5% de l'indice du point des fonctionnaires, l'augmentation du SMIC pour les contractuels employés par la commune et le coût des denrées alimentaires étaient autant de défis à relever pour parvenir à réaliser un exercice budgétaire à l'équilibre.

Après de nombreux efforts sur la maîtrise des coûts de fonctionnement et une recherche permanente de nouvelles ressources, la fin de l'exercice permet d'annoncer que l'excédent budgétaire sur la partie fonctionnement du budget communal (3.3 millions d'euros) est de 600 000 euros, soit 18% du budget global de fonctionnement.

C'est une prouesse dans le contexte actuel, alors que les impôts communaux n'ont pas été modifiés et que notre commune se distingue par un taux de taxe foncière sur le bâti parmi les plus bas du territoire. Peu de communes sont parvenues à un tel résultat.

De plus, le résultat 2021 de 227 000 euros reportés sur l'exercice 2022 s'ajoutant aux 600 000 euros, nous nous retrouvons avec un résultat à affecter de 827 000 euros en 2023.

Grâce à cette somme, 286 000€ ont été dédiés à la part communale des investissements, en complément d'un subventionnement élevé par nos partenaires institutionnels.



600 000 €
d'excédent budgétaire
0 %
d'augmentation des impôts

De plus, sur proposition des élus en charge de l'éducation et en concertation avec l'ensemble de l'équipe municipale, il a été décidé d'amortir les hausses liées à l'inflation pour limiter les impacts sur les familles.

Le coût de la prestation "fabrication et livraison de repas cantine" a augmenté de +8.71% pour la commune. Nous avons fait le choix de maintenir la qualité de la prestation et de prendre en charge la totalité de l'augmentation des frais du prestataire liée aux évolutions des prix de l'énergie, des denrées alimentaires et des salaires jusqu'en décembre 2022.

**Au cours de l'exercice 2023,
nous resterons particulièrement vigilants sur les évolutions
des prix de l'énergie et des matières premières.**

L'EXPRESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

LA PAROLE À LA MAJORITÉ

► Alexandre Raoux, Adjoint au budget, aux finances, à l'économie et à la sécurité

Le dossier de candidature du Tholonet pour la création d'une Brigade de Gendarmerie est à l'étude au Ministère de l'Intérieur.

Lors de l'inspection de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Malacrida, nous avons pu échanger avec le Général Caylus qui nous confirme que la décision devrait être rendue dans les mois qui viennent. En proposant une implantation pour accueillir une brigade d'une quinzaine de gendarmes, les élus ont le souci de rapprocher et d'intensifier la présence des forces de l'ordre sur notre territoire.

La présence sur le terrain est l'arme la plus efficace contre la délinquance et les incivilités. C'est ce qui nous a été rappelé lors du Conseil Local de Sécurité qui s'est tenu le 8 décembre salle Ferrat avec les forces de l'ordre.

Les heures de patrouille de la Gendarmerie ont été modifiées afin d'étendre le champ de surveillance sur le territoire. Ces patrouilles se font ponctuellement en partenariat avec la police municipale. Le nombre de cambriolages d'habitations principales et de locaux professionnels a été divisé par 2 en 2022 par rapport à 2021 (15 en 2022 contre 33 en 2021). Les atteintes aux biens ont également diminué de plus de 20%.

Les contrôles radar ont été intensifiés sur les axes de la commune (route du cagnard, route Cezanne, allée de platanes, école). Plus d'une quarantaine en 2022, par la Police Municipale. Une convention de prêt à la Gendarmerie du radar-jumelles acquis par la commune en 2021 est en cours d'élaboration.

La commune continue d'investir pour la formation et l'équipement de la police municipale. A ce jour, 217 foyers de tous les quartiers se sont inscrits sur le réseau gratuit Voisins Vigilants et Solidaires. Les informations contribuent à maintenir la population en alerte et de rappeler les bons comportements pour prévenir les cambriolages.

L'équipe municipale reste à l'écoute s'agissant des questions liées à la tranquillité publique. Nous prévoyons d'informer la population sur l'opportunité d'installer un système de vidéoprotection dans le prochain numéro du fil de la cause. Comme cet aménagement ne figurait pas dans le programme pour lequel nous avons reçu mandat, nous solliciterons l'avis des habitants sur ce sujet à l'automne.

Les élus sont au service des habitants et iront dans le sens souhaité par la population pour la tranquillité publique.

► Patrick Brico, Adjoint aux travaux, achats et ressources humaines

Nous investissons 550 000€ sur la première tranche de requalification des Artauds. C'est une véritable révolution, ça faisait des décennies qu'il n'y avait pas eu de tels aménagements sur ce hameau.

Nous sommes fiers d'être l'équipe municipale qui ramènera l'avenue Léon Ferrat vers un standard connu ailleurs sur la commune. Nous savons l'impatience pour les finitions de surface, mais il faut d'abord procéder à de lourds travaux sur les réseaux (eau SCP, eau de ville, gaz, assainissement, enfouissement électricité et telecom).

Parmi les autres travaux en cours que vous pouvez voir sur la commune :

- Giratoire de la route du Cagnard, et aménagement de la montée St Jacques et du parking de la crèche,
- Remise en peinture des stops,
- Installation de nouvelles bornes de recharge électrique,
- Irrigation connectée et sobre,
- Prairie naturelle semée aux Infernets,
- Revitalisation des chemins ruraux,
- Aménagements au cimetière avant une extension programmée,
- Création d'espaces verts,
- Aménagement d'un local pour le médecin qui sera accueilli en avril, avec stationnements,
- Repositionnement du local du Comité Feu,
- Implantation d'une dizaine de bancs aux emplacements choisis par les habitants.

En ce qui concerne les mobilités douces, nous travaillons à la réalisation de nouveaux cheminements, notamment le long de la route du Cagnard.

► Lara Facchini, Adjointe à l'environnement et aux familles

Dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse et du social, Le Tholonet poursuit sa route vers l'avenir. L'action des élus en charge de ces dossiers s'articule autour de 4 axes principaux :

1) Donner la priorité à l'éducation de nos enfants, futurs citoyens, en garantissant les financements aux écoles, à l'association AGAPE gestionnaire de la crèche, du centre aéré et de l'espace jeunes ; en accompagnant des projets solidaires, inclusifs et responsables.

En 2023, le Projet Éducatif Du Territoire sera mis à jour en partenariat avec tous les acteurs locaux de l'enfance et de la jeunesse et le BAFA citoyen sera mis en place dès juillet.

2) Se lier pour mutualiser nos actions et développer nos offres de service.

La « Convention Territoriale Générale Sainte Victoire » entre la CAF et les maires des communes de Fuveau, Trets, Peynier, Châteauneuf le Rouge, Puyloubier, Rousset et Le Tholonet a été signée.

Elle acte un partenariat financier et un engagement dans 3 directions :

- Élargir la couverture du service « Relai Petite Enfance Sainte Victoire » aux communes du Tholonet, Châteauneuf le rouge, Puyloubier et Trets
- Diagnostiquer les besoins des jeunes afin d'adapter et redynamiser l'offre de service en direction notamment des 11--17 ans
- Mettre en place des instances de coopération thématiques autour de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, et développer les partenariats dans le domaine du handicap.

3) Organiser des événements intergénérationnels, conviviaux et originaux autour des sciences, de la culture et de la nature. S'associer aux animations nationales comme le Jour de la Nuit ou la Fête de la Nature. Cette dernière se déroulera au Tholonet du 23 au 26 mai.

4) Être pilote dans la transition écologique. S'engager dans la transition écologique c'est croire en l'avenir. L'action municipale doit prendre en compte la crise climatique et environnementale, et accompagner nos concitoyens au changement de pratiques, de réflexes et de gestes du quotidien. Des défis que nous relevons !

► **Géraldine Gilbert, Adjointe à la culture et à la vie associative**

Pas de culture sans partage, sans cohésion, sans humanité.

La culture est un mouvement perpétuel vers soi, vers les autres, qui nous ouvre sur le monde et sur l'inconnu. Il n'y a pas de petite ou de grande culture, de culture populaire ou élitiste. Restons émerveillés, interrogés, dérangés, curieux, émus !

Après trois années d'exercice, nous sommes fiers de constater qu'un nouvel élan culturel souffle sur notre village. Nous avons réussi le pari d'offrir une culture variée et accessible à tous, enrichie de moments de fête et de partage.

Tout est mis en œuvre pour obtenir un maximum de subventions de la métropole et du département afin de proposer le plus souvent possible une programmation en accès libre.

Qu'en est-il de 2023 ?

L'explosion des coûts de l'énergie placent le monde culturel dans une situation très inconfortable, mais notre village compte parmi ses habitants des talents qui s'investissent pour faire vivre la culture.

De plus, il fait preuve d'une réelle capacité à rebondir grâce à une vie associative animée et à un projet culturel municipal ambitieux.

Le 26 janvier 2023, les élus en charge de la culture, les acteurs de la vie culturelle et les bénévoles se sont réunis pour réfléchir ensemble à une programmation créative, festive et fédératrice pour l'année.

D'autre part, un groupe de travail d'élus a été créé pour mener à bien la requalification de l'espace Duby et la mairie lance un appel d'offre afin de sélectionner l'assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO). Ce projet permettra de déployer encore plus d'effervescence culturelle.

Nous vous attendons pour la fête de village les 23, 24 et 25 juin. Un choix de trois films vous sera proposé pour le cinéma plein air et les musiciens amateurs seront invités à partager leur talent avec les habitants le dimanche. Retrouvez le programme détaillé sur le calendrier et en nous suivant sur les réseaux sociaux.

Cette année, nous innovons en proposant aux tout-petits, moins de 3 ans, un spectacle de marionnettes un dimanche à 11H00

► **Maxime Vitalis, Adjoint aux sports et à l'urbanisme**

En 2023 le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) va être rendu public.

Dans ce document, qui fixe le cap de notre territoire à un horizon de 15 ans, l'équipe municipale a transcrit ce à quoi elle s'était engagée : Maîtrise du développement urbain, mise en place de règles pour construire des logements accessibles à un plus grand nombre, recherche de solutions pour des logements adaptés aux seniors, arrêt de la construction de nouvelles zones de développement économique, préservation des zones agricoles et naturelles.

Notre société doit protéger ses aînés, et leur offrir les meilleures conditions pour bien-vieillir. Ceci tout en permettant à nos jeunes qui veulent rester au village de se loger. L'Analyse des Besoins Sociaux effectuée par le cabinet COMPAS nous montre qu'il existe un besoin accru pour des logements à destination des seniors autonomes. Dans cet esprit, nous souhaitons promouvoir l'habitat intergénérationnel dans les futures opérations. Vivre entre jeunes et moins jeunes est un gage de tolérance et d'entraide.

Ceci est une étape dans notre projet d'amener notre village vers la transition écologique que nous ne pouvons plus reculer.

Au travers des prochains Plan de Mobilité, nous accentuerons nos efforts pour offrir des solutions de mobilités douces, sécurisées aux habitants de la commune et du territoire.

Nous sommes heureux d'accueillir les services de la Métropole pour présenter une réunion publique sur le PLUi. C'est une preuve de notre transparence et de notre implication. Pour nous, l'engagement public, c'est des actes concrets qui se traduisent dans les règlements.

L'offre en activité sportive continue de se développer au Pavillon Sainte Victoire. La municipalité a le désir d'élargir le panel des activités pratiquées sur la commune. Le questionnaire de concertation mis en place à destination des habitants nous aidera à mieux cerner vos envies et vos besoins pour vous offrir une offre équilibrée et diversifiée.

Avec le lancement du chantier du Padel, nous confirmons notre volonté de doter Le Tholonet d'infrastructures sportives modernes qui accompagnent le développement des projets sportifs des associations.

Nous sommes très fiers que le Tholonet ait reçu le label Terre de Jeux 2024. Ce label est destiné à mettre en valeur les bonnes pratiques sportives de la commune et à l'inciter à mettre encore plus de sport dans le quotidien de ses habitants.

LA PAROLE À LA MINORITÉ

► Marie-Hélène Ausset, Claude Augier

Chers habitants,
Urbanisme

Nous sommes préoccupés par la baisse de la population, causée par une perte de pouvoir d'achat et de vieillissement.

Ainsi, l'habitat intergénérationnel encourage un modèle de qualité de vie sécurisant, rassurant, solidaire et de cohésion, adapté à ces nouveaux enjeux.

La commune doit se mobiliser pour apporter une réponse optimiste, en favorisant la création de liens de voisinage, permettant aux aînés de rester à domicile le plus longtemps possible, et facilitant les économies par l'entraide.

Fondée sur plusieurs piliers : La conception et la programmation de logements adaptés et évolutifs et l'animation de la vie sociale au sein des espaces partagés pour lutter contre l'isolement, encourager la participation de tous, notamment avec les jardins partagés valorisant les produits locaux.

Rencontres, entraide, partage, ce type d'habitat gravite autour d'un carrefour, soit autour d'une Maison des projets, un tiers-lieu ouvert et fréquenté, pour partager un café ou un repas, se rencontrer, et apprendre.

Dans un contexte de fin de concertation préalable du PLUi, un bilan est effectué avec une analyse synthétique des contributions, suivi du vote en mars par la métropole.

Ensuite la phase préalable à l'enquête publique, pendant laquelle la population pourra être reçue pour un accompagnement dans la lecture du document, et nous interpellons régulièrement la mairie sur l'organisation des réunions d'information des habitants.

Nous resterons très attentifs aux préoccupations légitimes de nos concitoyens.

Les Artauds

C'est avec satisfaction que les habitants des Artauds ont pris connaissance de la décision votée lors du dernier conseil municipal concernant l'enfouissement du réseau électrique, en espérant que ces travaux seront le prélude à la sécurisation de la voie d'accès, la création de places de parking et d'une aire de retournement.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- Victoria Sanchez Maltinti née le 5 octobre 2022
- Livia Payet née le 12 octobre 2022
- Axel Degrange né le 11 novembre 2022
- Sayed Lahouasnia né le 20 novembre 2022
- Samuel Fitzsimmons né le 27 janvier 2023
- Louve Piaulet Teyssier née le 20 février 2023

MARIAGES

- Julien Paporalkis et Jessica Ripot le 1^{er} octobre 2022
- Anthony Nabet et Olympe Lagrange le 10 novembre 2022
- Vincent Ferrer et Saoucen Fayala le 4 février 2023

DÉCÈS

- Angelo Sacquet le 20 septembre 2022
- Jean Berne le 26 septembre 2022
- Rodolphe de Willermin le 4 octobre 2022
- Jutta Siol le 24 octobre 2022
- Georges Joncourt le 30 octobre 2022
- Alexandre Gameiro le 5 novembre 2022
- Mathilde Dubourdieu-Rayrot le 20 décembre 2022
- Rose Teissier le 23 décembre 2022
- Henri Kominowski le 10 février 2023
- Christian Girodon le 11 février 2023



INFOS PRATIQUES

Obligations Légales de Débroussaillage

Bien que notre département ait été relativement épargné, les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions.

Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante.

Le débroussaillage est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez donc pour votre sécurité. C'est pourquoi c'est une obligation légale sur notre territoire, classé à risque.

Le débroussaillage est une obligation légale, pour chaque propriétaire, sur une distance de 50 mètres autour de la maison.

Si un terrain voisin se trouve dans votre périmètre de débroussaillage, vous devez demander au propriétaire par lettre recommandée avec accusée de réception le droit de pénétrer sur son terrain. S'il vous refuse l'accès à sa propriété, les opérations de débroussaillage sont à sa charge. Il vous faut en informer la mairie.



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Comment débroussailler votre terrain ?

Débroussailler votre terrain, c'est réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de votre habitation. Vous êtes concerné par cette obligation légale si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres d'un massif forestier.



Supprimer les arbustes sous les arbres.



Couper la végétation basse (herbes, broussailles...)



Élaguer les arbres conservés.



Couper les végétaux et branches des arbres et arbustes proches des constructions.



Couper les arbustes morts et les branches sèches.



Couper les branches des arbres afin que les arbres ne se touchent pas entre eux.



Limiter l'importance des haies et les éloigner des bâtiments.



Éliminer les déchets par broyage, compostage ou mise en déchetterie.



Éloigner les réserves de bois ainsi que tout autre stock de combustible des constructions.



Nettoyer les gouttières et les toits pour les débarrasser des feuilles et aiguilles de pin.

Pour savoir si vous êtes concerné, renseignez-vous auprès de votre mairie, votre préfecture ou sur feux-foret.gouv.fr

FRANCE NATION VERTE
Agir • Mobiliser • Accueillir

AYONS LES BONS RÉFLEXES



Permanence des élus



Pour rappel, la permanence des élus a lieu tous les **1^{ers} samedi de chaque mois à la salle FERRAT de 9h30 à 12h**, sans rendez-vous.

Du nouveau dans l'affichage légal

La réglementation en matière d'affichage des documents administratifs des collectivités a changé. Afin de faciliter l'accès des habitants à tous les actes pris par la municipalité, la commune s'est dotée d'une plateforme de mise en ligne dématérialisée.

Depuis le 1^{er} février 2023, vous pouvez donc retrouver l'intégralité de l'affichage légal de la mairie sur le site internet : **www.letholonet.fr rubrique « mairie »** puis « **affichage légal** ».

Les documents seront consultables et téléchargeables gratuitement.

NUMÉROS UTILES

NUMÉROS GÉNÉRAUX & SERVICES COMMUNAUX

MAIRIE

04 42 66 90 41

mairie.letholonet@wanadoo.fr

POLICE MUNICIPALE

06 12 23 17 46
06 88 12 37 16

CCFF

06 19 88 56 75

GENDARMERIE

17 ou 04 42 26 31 96

CCAS

04 42 66 93 62

SCES TECHNIQUES

04 42 12 34 99

BIBLIOTHÈQUE

04 42 66 85 14

FESTIVITÉS

04 42 90 72 30

MATERNELLE

04 42 66 82 13

ÉLÉMENTAIRE

09 71 51 24 56

PÉRISCOLAIRE

06 32 10 25 56

SANTÉ & MÉDICAL

SOS MÉDECIN

04 42 96 39 39

CENTRE ANTI-POISON

04 91 75 25 25

ULTRAMED

04 42 50 60 00

PHARMACIE

04 42 66 80 20

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Dr. BRIHMAT - 04 42 27 99 06

Dr. BOUTIN - 04 42 29 45 73

DENTISTES

Dr. MAHUTEAUX -

04 42 66 86 86

CABINETS DENTAIRE

04 42 66 91 53

04 42 96 92 12

SAMU

15

POMPIERS

18

APPEL

D'URGENCE

112

Un nouvel artisan au Tholonet

Installé sur la commune depuis peu, l'atelier Casética est spécialisé dans la fabrication d'abat-jours sur mesure pour lampes, lampadaires, suspensions et appliques de toutes les formes (coniques, cylindriques, dômes, pagodes, carrés, rectangles...) et toutes les matières (soie, lin, papier, coton, raphia, velours...) pour les particuliers et les professionnels.



Si vous souhaitez rénover un ancien abat-jour ou bien créer une pièce unique pour embellir votre intérieur, Stéphanie BAYOL VIELFAURE vous reçoit sur rendez-vous au 1175 route de Langesse pour vous conseiller.

Vous pouvez la contacter par mail atelier.casetica@gmail.com ou bien au 06.11.05.69.50.
Site web en construction : www.atelier-casetica.com - [instagram.com/ateliercasetica/](https://www.instagram.com/ateliercasetica/)

DOMAINE DES ARTAUDS

Vente au Domaine
Rdv au 06 63 64 31 75

668 carraire des Artauds
LE THOLONET



www.domaine-des-artauds.com

LA PARENTHÈSE
- Artisan de Beauté -

664 Avenue Paul Jullien
13100 Le Tholonet
tél : 04.42.57.55.97
mob : 06.42.84.32.74



www.institut-beaute-aix.fr



ACHAT - VENTE - EXPERTISE



www.immobiliere-tholonet.com

664, avenue Paul Jullien
Palette - Le Tholonet

04 42 66 80 43

Utile Le Tholonet 

363J/an **7J/7**

PRODUITS	PRODUITS	CAVE À	DIRECT PRODUCTEURS
LOCAUX	BIO	VINS & BIÈRES	VIANDES AOP

8h30 - 13h / 15h30 - 19h30, du lundi au samedi
8h30 - 12h30, le dimanche et fériés

321 av. Paul Roubaud - 13100 Le Tholonet
04 42 66 97 43 | utileletholonet@hotmail.com
 [utileletholonet](https://www.facebook.com/utileletholonet)

Château
HENRI BONNAUD
A.O.C Palette

DEGUSTATIONS - VISITES - GITE



585 chemin de la poudrière - 13100 Le THOLONET
Tél : 04 42 66 86 28 E-mail : contact@chateau-henri-bonnaud.fr
Ouvert du Lundi au Samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h



HASBANIAN 3^{ÈME} GÉNÉRATION

VOTRE CHAUFFEUR VTC
AIX - MARSEILLE - PROVENCE
06 14 92 23 20

Directeur de la publication : Vincent Languille
Responsable de la Communication : Gwion Meyer
Réalisation : Gwion Meyer et service Communication
Rédaction des articles : Élus et services municipaux

Photos : Mairie, groupe scolaire, associations, lauréats du concours photo (voir p.12)

Imprimerie : Arc en ciel - 06 60 36 88 59

Numéro ISSN : 1265 7867 - imprimé à 1600 exemplaires
Normes FSC - Label Imprim'vert



Retrouvez nos actualités sur :
Panneau Pocket
Facebook - Mairie le Tholonet
Instagram - @letholonet

mairie.letholonet@wanadoo.fr



www.letholonet.fr



Le Tholonet